

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 24  
- votants par procuration 5  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 16 février 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusé(s) :

Mme Emmanuelle PATIN

qui donne pouvoir à

Mme Christine DÉCHAMPS

Mme Evelynne BAILLEUL

qui donne pouvoir à

Mme Fabienne MANDEVILLE

M. Junior MOUDJIH A FIONG

qui donne pouvoir à

M. Pascal SZALEK

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

Mme Marie-Hélène LONGO

Mme Anne-Lise COUTURE

qui donne pouvoir à

M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sourayo OUF est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.05/02.24**

**Objet :**

**Budget Ville 2024**

**Participation communale 2024 au profit du CCAS**

**Versement d'un acompte**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 15.02.2024

**Délibération n°: D.05/02.24**  
**Objet : Budget Ville 2024**  
**Participation communale 2024 au profit du CCAS**  
**Versement d'un acompte**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lillebonne doit procéder chaque début d'année à des règlements impératifs, notamment pour l'emploi de son personnel.

Afin de permettre au CCAS d'honorer ses dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la Ville, il convient de lui accorder un acompte sur la participation communale 2024, d'un montant de 185 000 euros, calculé sur l'estimation du montant des salaires du personnel sur cette période.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L.2121-29,

Considérant que la Ville se doit de maintenir le bon fonctionnement du CCAS,

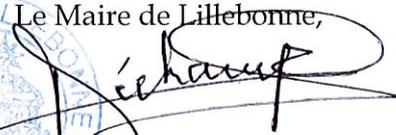
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la Ville, le versement au CCAS d'un acompte de 185 000 euros sur la participation communale 2024.

*La dépense correspondante est inscrite au budget 2024 de la Ville (nature 657363).*

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*  
*Pour extrait certifié conforme,*

  
Le Maire de Lillebonne,  
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sourayo OUF.

